

**De :** [Accès à l'information - Montérégie](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès n° 200743915 - Courriel réponse  
**Date :** 19 février 2021 12:52:00  
**Pièces jointes :** [Autor. du 2020-08-21.pdf](#)  
[image001.png](#)  
[Avis de recours.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 décembre dernier, concernant les lots 1 440 122, 1 440 165 et 1 299 221 à Saint-Hyacinthe,

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Autorisation du 2020-08-21

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**  
**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**

201 place Charles-LeMoyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607 poste 455  
Télécopieur 450) 928-7755  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Longueuil, le 21 août 2020

**AUTORISATION**  
**Loi sur la qualité de l'environnement**  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Ville de Saint-Hyacinthe  
700, avenue Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

N/Réf. : 7311-16-01-5404846  
401948540

**Objet : Prolongement du réseau d'aqueduc et modification au déversoir  
Concorde**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 18 octobre 2019, reçue le 21 octobre 2019 et complétée le 19 août 2020, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Prolonger le réseau d'aqueduc sur l'avenue Concorde Sud et modifier le déversoir Concorde qui recevra le trop-plein au réseau d'égout sanitaire dont l'exigence de débordement est PF0 soit aucun débordement sauf en urgence.

Les travaux sont réalisés sur le lot 1 299 221 du cadastre du Québec, de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la municipalité régionale des Maskoutains.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 18 octobre 2019, signé par Francesca Asfar, ing.;
- Document intitulé « Remplacement des infrastructures sur l'avenue de la Concorde, l'avenue St-Thomas, la rue Brunette ouest et la rue Villeneuve ouest » adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), daté du 18 octobre 2018, signé par Geneviève Roger, ing et Francesca Asfar, ing., concernant la demande d'autorisation;
- Document adressé au MELCC, reçu par courriel le 7 août 2020, transmis par Francesca Asfar, ing., concernant des informations supplémentaires;
- Document adressé au MELCC, reçu par courriel le 19 août 2020, transmis par Francesca Asfar, ing., concernant des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

**ORIGINAL SIGNÉ**

SB/AL

Paul Benoît pour :  
Stéfanos Bitzakidis agr.,  
Directeur régional par intérim  
de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie  
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel